



# 4 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE



## 1 UN SERVICE ENTièrement GRATUIT

Qui vous évite de rédiger votre chèque, d'effectuer la mise sous pli et de payer l'affranchissement du courrier.


## 2 LA GARANTIE DE LA TRANQUILLITÉ

Fini les oublis, votre loyer est réglé automatiquement chaque mois. Le montant est prélevé directement sur votre compte bancaire sans intervention de votre part.

## 3 LE CHOIX DE LA DATE DE PRÉLÈVEMENT

Vous choisissez, parmi les 5 propositions suivantes, la date à laquelle le paiement de votre loyer sera effectué :

- Le 5 de chaque mois
- Le 8 de chaque mois
- Le 10 de chaque mois
- Le 13 de chaque mois
- Le 15 de chaque mois



Prélèvement  
automatique  
Joignez  
votre **RIB**

## 4 LA SIMPLICITÉ DE LA DÉMARCHE

Pour bénéficier de ce service, préparez un relevé d'identité bancaire et joignez le tout à votre dossier de demande de logement.

